

# FIRST ENTREPRISE

Type de promoteur :	PME - GE- ENA	Procédure :	appel
Type de recherche :	recherche industrielle ou développement expérimental	Types de dépenses :	- salaire du chercheur - allocation à l'organisme d'accueil
Partenariat :	accueil unité de recherche (UNIV, CRa, HE ou OR)		

## Objectifs

Renforcer le potentiel scientifique et technologique d'une entreprise dans le cadre d'un projet de recherche industrielle ou de développement expérimental.

## Objet

Votre entreprise souhaite renforcer son potentiel scientifique et technologique. Pour cela, le Programme First Entreprise vous permet d'engager un chercheur pour mener une recherche industrielle de 12 à 24 mois et d'assurer sa formation par le biais d'un stage au sein :

- d'une Unité de Recherche Universitaire
- d'un Centre de Recherche agréé
- d'un Centre de Recherche associé à une Haute école (organisant des études techniques et agricoles de type long de niveau universitaire)
- d'un organisme de recherche

## Partenariat/sous-traitance

Accueil par une unité de recherche (UNIV, CRa, HE ou OR)

## Taux d'intervention

L'intensité maximale de l'aide varie de 25 % à 70 % à en fonction du type d'entreprise et des caractéristiques du projet.

## Dépenses éligibles

- les dépenses de personnel du chercheur
- un montant de 5.000 euros par semestre à l'organisme d'accueil partenaire
- les frais généraux

## Propriété des résultats

Vous êtes propriétaire des résultats de vos recherches et vous en disposez dans le respect de la convention.

## Délais

Vous êtes assuré de recevoir un avis après la réunion du comité de sélection qui se tient maximum 4 mois après la clôture de l'appel.





## FIRST ENTREPRISE

### Critères d'éligibilité et d'évaluation

#### Critères d'éligibilité:

- L'entreprise est établie en société commerciale visée par le Code des sociétés
- L'entreprise dispose d'un siège d'exploitation en Wallonie
- L'entreprise ne doit pas être en difficulté financière
- Le projet n'a pas déjà fait l'objet d'un financement public

#### Critères d'évaluation:

- Critères généraux
  - Le caractère innovant du projet
  - La qualité du projet, sa faisabilité technique et sa pertinence par rapport aux besoins technico-économiques de la Région
  - L'entreprise doit être capable de valoriser les résultats attendus du projet
  - Le projet doit s'inscrire dans une optique de contribution au développement durable

- Votre entreprise doit être à même de faire face aux besoins financiers actuels et prévisibles du projet ou avoir la possibilité de trouver les financements complémentaires correspondants à ces besoins
- Le projet doit comporter un degré de risque évident

- Critères spécifiques
  - La formation du jeune chercheur
  - Le transfert de connaissances entre l'organisme d'accueil et l'entreprise

### Lien

▣ <http://recherche-technologie.wallonie.be/go/fe>

### Contact

Département du Développement technologique  
Direction des Projets de recherches

• **Ir. Raymond MONTFORT**

Directeur

+32 (0)81 33 45 62

raymond.montfort@spw.wallonie.be

### LEXIQUE

**PME:** Petite et Moyenne Entreprise

**ENA:** Entreprise Non Autonome de taille restreinte

**GE:** Grande Entreprise

**UNIV:** Université/Unité de Recherche universitaire

**CRa:** Centre de Recherche Agréé

**HE:** Haute École

**OR:** Organisme de Recherche



La Région wallonne décline toute responsabilité pour tout dommage dû à l'utilisation des informations se trouvant sur ce document ou sur un autre auquel il est fait référence. Ce document est mis à jour régulièrement en fonction des possibilités. La Région wallonne ne donne toutefois aucune garantie en ce qui concerne la précision ou l'actualité des informations communiquées.